

CUEILLEURS DE CHAMPIGNONS : VOUS N'ETES PAS SEULS EN FORET

L'automne est une saison d'activité intense en forêt publique : balades, cueillette de champignons, chasse, bois... Tout le monde est le bienvenu. Mais en période de chasse, il faut faire attention et bien respecter les panneaux qui incitent à la prudence.

PREPARER SA SORTIE, POUR EVITER LES ZONES DE CHASSE

La saison de chasse est ouverte jusqu'à fin février. Pour connaître les jours chassés, on peut se renseigner en mairie, ou sur le site onf.fr.

Il est important de se renseigner avant d'aller en forêt.



ZONE DE CHASSE, PRUDENCE NE PAS ENTRER



Que se passe-t-il dans la forêt ?

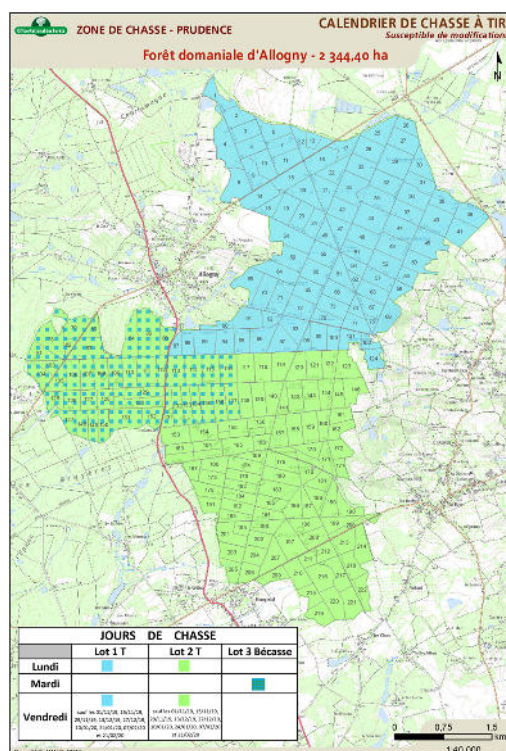
Chasseurs, forestiers, promeneurs, partagent le même territoire sur un même massif forestier. Cela oblige à la vigilance et contact parfois à en rester temporairement l'absence.

Attention chasse en cours

Ne pénétrons pas dans les zones de chasse afin d'assurer notre sécurité. Adoptons une tenue voyante. Respectons les panneaux de signalisation disposés autour des secteurs chassés.



Exemples de panneaux indicatifs d'une chasse en cours



Sur place, en préparation et lors des battues, des panneaux mobiles « chasse en cours » sont placés par les chasseurs sur les principaux chemins. Par sécurité, il est demandé de ne pas pénétrer dans ces secteurs délimités par ces panneaux. Enfin, il est recommandé d'adopter une tenue voyante ou de porter le fameux gilet jaune.

LA CHASSE, NECESSAIRE POUR LA FORÊT

Communiqué de presse

Octobre 2019

La chasse est une composante de la gestion durable des forêts.

Le forestier veut maintenir la présence d'une grande faune, sans mettre en péril le milieu forestier. Une population d'animaux trop élevée mettrait en péril le renouvellement de la forêt, sa biodiversité, et à terme la population elle-même.

En l'absence de prédateurs naturels, la chasse est un moyen pour réguler les populations de grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers). Le niveau des prélèvements est reconsidéré périodiquement en fonction des évolutions de la forêt et de l'agriculture alentour.

La surpopulation n'est pas exclusivement un problème forestier. Les agriculteurs riverains subissent eux aussi des dégâts. Les accidents liés aux collisions avec les animaux augmentent proportionnellement aux populations.



Panneau B0



Panneau B7b

Placés au début d'une route forestière, ces panneaux de signalisation routière signifient que la circulation publique motorisée est interdite.



Ce guide indispensable du promeneur citoyen est téléchargeable sur le site internet de l'ONF

QUELQUES REGLES POUR BIEN PARTAGER LES BIENFAITS DE LA FORÊT

Pour que le plaisir reste entier et pour préserver la forêt, quelques règles s'imposent :

- o Garez-vous sur les espaces appropriés. Ne bloquez ni les voies dédiées à l'intervention des secours, ni les voies consacrées au travail des forestiers. De même, ne vous garez pas devant un dépôt de bois, car un camion peut venir charger à tout moment.

- o Optez pour une tenue voyante et ne pénétrez pas dans les zones d'exploitation forestière ni les zones de chasse.

- o Les parcelles de jeunes semis ou en régénération sont interdites à la cueillette, vous écraseriez les jeunes pousses, l'avenir de la forêt.

- o Limitez votre récolte aux seuls champignons identifiés comme comestibles et sûrs. Il est interdit de ramasser plus de 5kg (un panier) de champignons par personne lors d'une cueillette.

- o Pour permettre l'identification du champignon, ramassez-le en entier, avec son pied. En cas de doute, rendez-vous chez un pharmacien mycologue.

Contact presse : Frédéric MOUY, Responsable cynégétique Berry-Bourbonnais de l'ONF, 02 48 70 76 86 frederic.mouy@onf.fr